

## L'habitat chevaleresque du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. L'exemple du site de Dézerseul dans le comté de Rennes

Alors que pour les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles l'habitat seigneurial est par excellence le château, parfois sous la forme d'une motte, qu'en est-il pour celui du chevalier ? La recherche sur ce point tâtonne encore.

Les textes des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles nous révèlent l'existence de deux types de chevaliers (1). Le premier est constitué par des guerriers de basse extraction nommés les *milites castri*. Ils forment un groupe très lié, vivant dans le château du seigneur, avec le seigneur. Le second type se différencie nettement du premier. Il est composé par des chevaliers qui sont désignés individuellement. A leur nom est accolé un surnom qui désigne un toponyme, village ou écart. Quelles sont leurs origines ? Certains sont des cadets de familles de *domini*, d'autres doivent tirer leur statut social d'un ensemble d'alleux. Plus tardivement, vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, les *milites castri*, chasés par leurs maîtres, viendront grossir leur rang. Nous allons nous attarder sur ce second type représenté par les chevaliers de village qui possèdent un statut supérieur aux chevaliers de château. Comme leur surnom semble le désigner, ils vivent dans le village ou tout près, mais précisément, quel type d'habitat occupent-ils ?

Alors que l'approche historique avait déjà cerné le groupe des *milites* avec assez de précisions et de nuances, l'archéologie, balbutiante, commençait à élaborer des inventaires dans lesquels on amalgamait mottes et maisons fortes, si ce n'est *tumuli*... Cette méprise a amené Marc Bloch en 1939 (2) à nommer maison forte ce qu'il décrivait comme motte alors que ces deux types d'habitat sont distincts l'un de l'autre, non

(1) Sur cette distinction, cf. G. DUBY, *Le Moyen Age, 987-1460*, édit. Hachette, Paris, 1987, p. 113 à 117.

(2) M. BLOCH, *La société féodale*, édit. Albin Michel, Paris, 1982, p. 418-419.

seulement chronologiquement mais aussi morphologiquement. Vers les années 1960-1970 et grâce à de nombreux inventaires, la recherche archéologique a évité non seulement de prendre pour châteaux toutes levées de terre, mais aussi de confondre la motte et la maison forte (3). Qu'en est-il de ces résultats ? Peut-on attribuer les nombreuses mottes découvertes à des demeures de chevaliers de village ou d'écart ? La question ne semble pas pouvoir se trancher aussi simplement que cela, d'autant plus que de fortes nuances régionales semblent se profiler. Mais au-delà des contextes régionaux, il semble que les méthodes adoptées varient parfois considérablement. C'est la raison pour laquelle nous insisterons sur la méthode adoptée, en prenant pour terrain d'approche le comté de Rennes. Pour affiner et préciser notre démarche, nous essaierons de voir tout le profit que nous pouvons en tirer en l'illustrant par l'étude du site de Dézerseul sis en la commune de Liffré (4).

## I. Les possesseurs des mottes : princes, seigneurs, chevaliers, paysans... ?

Sous l'impulsion de Michel de Bouard, les inventaires ont livré un nombre impressionnant de mottes castrales dans bon nombre de régions françaises. Ces travaux, à la différence de ceux qui étaient effectués jusque dans les années soixante, sont, pour la plupart d'entre eux, précis et fiables. Ainsi ont été inventoriées 78 mottes dans le Grand Caux, 35 en Puisaye, 73 en Alsace, 101 en Charente, près de 300 en Ille-et-Vilaine, etc...

Cette comptabilité a posé et pose de nombreux problèmes aux historiens, entre autres celui de déterminer les possesseurs de ces fortifications de terre. Il y a tout d'abord sans conteste les princes qui, pour asseoir leur domination politique et militaire, ont construit des mottes ; puis certains seigneurs châtelains se sont servis de la motte, cette fois-ci comme habitat du chef-lieu de leur seigneurie (5). A ce titre d'ailleurs, certaines mottes, rapidement abandonnées, ne sont sans doute plus que

(3) Pour les mottes, cf. « Les fortifications de terre en Europe occidentale du XI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècles », *Archéologie médiévale (Colloque de Caen, 2-5 octobre 1980)*, 1981, t. XI, p. 5-123 ; pour les maisons fortes, cf. *La maison forte au Moyen Age, Table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson, 31 mai-3 juin 1984*, dir. par Michel Bur, édit. C.N.R.S., Paris, 1986, 343 p.

(4) Liffré se situe à 20 km de Rennes, sur la route de Rennes à Fougères.

(5) Cependant, comme quelques fouilles l'ont montré notamment en Normandie, certains seigneurs ont préféré s'installer dans des enceintes circulaires. Cf. E. ZADORA-RIO, « L'enceinte fortifiée du Plessis-Grimoult (Calvados). Contribution à l'étude historique et archéologique de l'habitat seigneurial au XI<sup>e</sup> siècle », *Archéologie médiévale*, 1973-1974, t. III-IV, p. 111-243.

les témoins de tentatives malheureuses de création de châtelainies. Ce fait semble assez bien caractériser quelques sites dauphinois (6). Il y aurait eu également les membres de la petite aristocratie chevaleresque de village qui auraient construit des mottes...

C'est surtout sur ce dernier point que les avis divergent. A. Debord, qui n'exclut pas évidemment le fait que certains chevaliers, mais en nombre limité, aient pu posséder une motte, tend à penser que ce type d'habitat ne constituait pas leur demeure caractéristique. Pour cela, il s'appuie sur la région charentaise qu'il a étudiée (7). Il y a comptabilisé, en excluant celles qui ont été le centre d'une châtelainie, 90 mottes, surtout concentrées près des massifs forestiers, alors qu'il a dénombré plus de 500 lignages chevaleresques répartis uniformément. Discordance donc qui révèle que la motte n'est pas l'habitat caractéristique de la chevalerie (8). Ces conclusions, appuyées par d'autres travaux, sont par ailleurs reprises par D. Barthélémy qui affirme, quant à lui, que le « tout-venant des chevaliers (*milites*) n'a jamais eu son château à motte et à baile » (9).

Dans ce cas, comment peut-on expliquer le si grand nombre des mottes ? Face à ce problème, A. Debord a émis une hypothèse. Remarquable qu'un grand nombre de mottes sont implantées près des massifs forestiers, il pense qu'elles auraient pu, dans certains cas, servir de refuge à des paysans défricheurs (10).

Les tenants de la thèse légaliste (11) ont essayé, de leur côté, de résoudre cette question. Alléguant le droit au monopole des princes de

(6) M. COLARDELLE et Ch. MAZARD, « Premiers résultats des recherches sur les « mottes » médiévales en Dauphiné et en Savoie », *Archéologie médiévale*, 1979, t. IX, p. 65-95 et des mêmes auteurs, « Les mottes castrales et l'évolution des pouvoirs dans les Alpes du Nord. Aux origines de la seigneurie », *Château-Gaillard, Colloque de Karrebaksminde, 30 août-4 septembre 1982*, 1983, t. XI, p. 69-89.

(7) A. DEBORD, *La société laïque dans les pays de la Charente, X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Picard, Paris, 1984, p. 138, et du même auteur « Mottes castrales et habitat chevaleresque », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire médiévale, en l'honneur du doyen de Bouard, Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes*, T XXXVII, Genève-Paris, 1982, p. 85.

(8) Les chevaliers de village habiteraient une structure de forme incertaine pour le XI<sup>e</sup> siècle et qui prendrait, au siècle suivant, les allures d'une demeure fortifiée notamment avec une tour pour défendre l'entrée. Cet habitat serait l'ancêtre du manoir. A. DEBORD, « Mottes castrales et habitat chevaleresque », *ibidem*, p. 84 et 89.

(9) D. BARTHÉLÉMY, *L'ordre seigneurial, X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Seuil, Paris, 1990, p. 39.

(10) A. DEBORD, « A propos de l'utilisation des mottes castrales », *Château-Gaillard, Colloque de Karrebaksminde, 30 août-4 septembre 1982*, 1983, t. XI, p. 96.

(11) A. DEBORD, « Châteaux et pouvoirs de commandement », dans *Colloque de Caen, op. cit.*, p. 72-78.

construire les châteaux, ils tendent à réduire le rôle de ces mottes, notamment en ne les considérant pas comme de véritables châteaux. Or, la motte, par sa morphologie et parce que des textes la désignent en tant que *castrum*, est bien un château. C'est du moins ce que s'est efforcé de préciser le colloque de Caen de 1980 en la qualifiant de « castrale » (12).

Cependant, une autre tendance tend à penser qu'un nombre non négligeable de mottes a pu servir de résidence à l'aristocratie chevaleresque. Ainsi, M. de Bouard a établi une corrélation permettant d'expliquer la multiplication de ces mottes : un bon nombre d'entre elles se sont diffusées lorsque les seigneurs ont chassé leurs chevaliers domestiques (13). Demandant peu de moyens, cette fortification était tout à fait adaptée aux possibilités de ces derniers.

D'autres études, effectuées notamment dans le Grand Caux (14), le Puisaye (15), le Cinglais (16) ou encore dans la région Rhône-Alpes (17) ont établi la même corrélation entre l'apparition des lignages de chevaliers de village et la diffusion des mottes. Ce phénomène s'accroît particulièrement lorsque l'autorité princière est défaillante, mais pas uniquement. En effet, dans le Grand Caux, le duc de Normandie, pour grossir sa clientèle, a volontairement chassé dans des villages plusieurs chevaliers qui se sont dotés de mottes ou d'enceintes castrales (18). Les chevaliers habiteraient ainsi un nombre non négligeable de mottes. Dans ces régions, la multitude de mottes se comprend donc mieux.

## II. La motte, habitat caractéristique du chevalier dans le comté de Rennes : un problème de méthode.

Le parallèle entre mottes et chevaliers est particulièrement flagrant pour le comté de Rennes. En effet, lorsqu'on examine attentivement les actes des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, on s'aperçoit que presque tous les surnoms des chevaliers mentionnés font référence à un nom de village ou d'écart dans

(12) M. DE BOUARD, « La motte », dans *Colloque de Caen*, op. cit., p. 8.

(13) M. DE BOUARD, *Manuel d'archéologie médiévale. De la fouille à l'histoire*, S.E.D.E.S., Paris, 1975, p. 94.

(14) J. LE MAHO, « L'apparition des seigneuries châtelaines dans le Grand Caux à l'époque ducale », *Archéologie médiévale*, 1976, t. VI, p. 63.

(15) G. NOYÉ, « Les fortifications de terre dans la seigneurie de Toucy du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. Essai de typologie », *Archéologie médiévale*, 1976, t. VI, p. 151.

(16) M. FIXOT, « Les fortifications de terre et la naissance de la féodalité dans le Cinglais », *Château-Gaillard (Colloque de Battle, 19-24 septembre 1966)*, 1969, t. III, p. 65.

(17) *Châteaux de terre : de la motte à la maison forte. Histoire et archéologie médiévale dans la région Rhône-Alpes*, Rhône-Alpes, juin 1987-décembre 1988, p. 39.

(18) J. LE MAHO, op. cit., p. 63.

lequel se dresse une motte (et non une maison forte). Les résultats sont sans équivoque. Dans la seigneurie de Vitré, plus de 70 % des mottes peuvent être associées à des familles de *milités* citées dans les textes du XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles (19) ; dans celle de La Guerche qui a fait l'objet d'une étude plus affinée, presque chaque motte est liée à une lignée spécifique de *milités* (20). Nuançons toutefois ce premier constat. Chaque chevalier n'a pas une motte et chaque motte n'est pas l'habitat d'un chevalier. Certaines sont le centre d'une seigneurie châtelaine comme celles de La Guerche ou d'Aubigné (21). D'autres encore restent anonymes. La disparition de textes peut en être la cause. En effet, le lien motte-anthroponymie tient parfois à fort peu de chose, uniquement à une simple mention dans une liste de témoins d'un acte du seigneur châtelain d'un chevalier. C'est parfois même grâce à ce type de mention que nous découvrons des sites inédits. Tel est le cas de la motte de Dézerseul qui était fort bien dissimulée dans la forêt de Saint-Pierre. Aucun autre indice, hormis une mention d'un certain Guillaume de Dézerseul (22), ne permettait d'en révéler l'existence. Dans d'autres cas, le patronyme d'un chevalier fait référence à un toponyme ayant disparu, même du cadastre napoléonien. Ainsi nous n'aurions pas pu établir un lien entre la motte dite « le Vergéal » en Bain-de-Bretagne et Geoffroy de Beaumont qui possédait en 1243 des droits sur la coutume et le péage du chemin de Bain (23) si une note dans une monographie communale n'avait gardé le souvenir d'un certain manoir de Beaumont sis au pied du Vergéal et disparu depuis fort longtemps (24). Cependant, la plupart du temps, la recherche est heureusement plus aisée pour établir la relation entre motte et anthroponymie. Tel est le cas des chevaliers de Moisdon dont nous suivons les liens de parenté dès la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la

(19) Importante seigneurie châtelaine du comté de Rennes. Cf. M. BRAND'HONNEUR, *Les mottes dans la baronnie de Vitré à la lumière de l'archéologie et des textes*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Rennes, 1988, p. 16.

(20) Seigneurie châtelaine faisant également partie du comté de Rennes. Cf. J.-Cl. MEURET, *Les mottes dans la baronnie de La Guerche*, Culture et tourisme en pays guerçais, La Guerche, 1988, 14 p.

(21) M. BRAND'HONNEUR, *Les mottes médiévales en Ille-et-Vilaine*, Institut culturel de Bretagne et Ce.R.A.A., Rennes, 1990, p. 65 et 40.

(22) J. TARDIF, *Monuments historiques, Cartons des rois*, Paris, 1866, 1 vol., in 4<sup>o</sup> (*Archives de l'Empire, Inventaires et documents*), p. 280, n<sup>o</sup> 540, et Dom MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire civile et ecclésiastique de Bretagne, tirés des archives de cette province, de celle de France et d'Angleterre, des recueils de plusieurs savans antiquaires*, Paris, 1742-1746, t. I, col. 623.

(23) Arch. dép. Loire-Atlantique, H 75, acte n<sup>o</sup> 38 et 51.

(24) Ch. RULON, *Images du passé de Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine)*, Rennes, 1964, t. I, p. 29.

fin du XII<sup>e</sup> siècle (25). Là encore, point de motte connue jusqu'au moment où, en consultant le cadastre napoléonien, nous avons remarqué, tout proche du bourg de Moisdon, les traces d'une magnifique motte malheureusement rasée de nos jours.

Le parallèle entre motte et chevalier sert, comme nous l'avons vu, à découvrir de nouveaux sites et à les relier à un contexte historique précis. Mais hasardons-nous à aller plus loin. Le fait qu'une personne porte le nom d'un toponyme implique qu'un lien fort l'unit à cette terre. A ce stade, supposons que son propriétaire possède une reconnaissance territoriale telle qu'elle lui permette la construction d'une motte (26). C'est à partir de cette hypothèse que nous avons, dans une étude portant sur le territoire de Vitré, tenté de dater les mottes : elles auraient été édifiées lors de la première apparition dans les textes d'une personne dont le nom est celui du toponyme du site (27). Ainsi, grâce à ce parallèle, nous constatons que les mottes se diffusèrent, dans la seigneurie de Vitré, au début du XI<sup>e</sup> siècle, proliférèrent entre la seconde moitié du XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle pour être de plus en plus remplacées par des maisons fortes dès la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle et surtout au XIII<sup>e</sup> siècle. Plus précisément, les anciens lignages de chevaliers (ceux des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles) qui possédaient une motte flanquée d'une basse-cour, transformèrent cette dernière en une demeure de même conception que celle de la maison forte (28). Toutefois, ils gardèrent généralement la motte au pied de leur résidence et implantèrent, plus tardivement encore et toujours au même endroit, un manoir (29). Par contre, sur un site qui a appartenu à la nouvelle aristocratie du XIII<sup>e</sup> siècle, nous trouverons des vestiges qui relèvent plus

(25) Mirhen de Moisdon est le premier personnage à porter le nom de la paroisse de Moisdon. Cf. BOUVET (Christian), « A propos des premiers seigneurs de Châteaubriant aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 1986, t. 122, p. 80.

(26) A. CHÉDEVILLE souligne, dans sa thèse sur le Chartrain, que la formule N, miles de X, X désignant un lieu géographique, établit un rapport étroit entre le chevalier et la seigneurie et il y voit une promotion de leur autonomie. A. CHÉDEVILLE, *Chartres et ses campagnes (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, 1973, publ. de l'université de Haute-Bretagne, édit. Klincksieck, Paris, p. 316.

(27) M. BRAND'HONNEUR, *Les mottes dans la baronnie de Vitré à la lumière de l'archéologie et des textes*, op. cit., p. 104 à 107 et du même auteur, *Les mottes en Ille-et-Vilaine*, op. cit., p. 28.

(28) En donnant à la basse-cour une forme qui tendra vers le rectangle à la manière des maisons fortes. En effet, le plan rectangulaire de ce type d'habitat se répand de plus en plus du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Cf. J.-M. PESEZ, « Maison forte, manoir, bastide, tour, motte, enceinte, moated-site, wasserburg, ou les ensembles en archéologie », dans *La maison forte au Moyen Age*, op. cit., p. 335.

(29) Sur ce sujet, Cf. X. BARRAL I ALTET, « Motte et maison forte en Bretagne au Moyen Age », dans *La maison forte au Moyen Age*, op. cit., p. 43-51.

assurément de la maison forte (30). Cette transformation de l'habitat, décelable surtout vers le début du XIII<sup>e</sup> siècle, semble correspondre à une transformation de la chevalerie qui, à la même époque, tend à s'arroger de plus en plus le titre de *dominus* (31).

Ce schéma d'ensemble correspond assez fidèlement à la chronologie reconnue de l'édification des mottes et des maisons fortes ; reste à savoir s'il peut être utilisable dans des cas précis. Citons deux exemples.

Tout près de Dézerseul s'étendait la terre de Sérigné (32) dans laquelle se dressait la demeure du chevalier Robert de Sérigné. Ce personnage apparaît vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et semble avoir été chassé par Goranton de Vitré, fils d'Hervé, qui possédait des biens sur la terre de Sérigné (33). Aux alentours de 1155, Robert de Vitré entra en conflit avec Robert de Sérigné qui, vaincu, fut intégré dans sa *familia* (34). L'étude archéologique met en évidence sur le terrain deux mottes éloignées seulement de 1,7 km. L'une se situe dans le village de Sérigné, l'autre dans celui de Chevré appartenant aux sires de Vitré. L'édification de ces mottes, l'apparition de Robert de Sérigné dans les textes et la guerre qu'il fit contre le seigneur de Vitré font partie d'un ensemble d'événements cohérents se passant au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Une indication d'un historien du XVII<sup>e</sup> siècle, Pierre Le Baud, corrobore cette hypothèse : c'est bien Robert III de Vitré qui fit construire le château de Chevré (35).

Une étude d'une autre motte, celle du Coudray en Bain-de-Bretagne, nous permet d'établir une relation similaire. La fouille entreprise par P. Aumasson sur ce site a permis d'exhumer des poteries datables — pour les plus anciennes — du XII<sup>e</sup> siècle (36). Or, c'est bien au

(30) Citons pour exemple le Gué de Servon. C'est une vaste plate-forme entourée par de larges douves en eau et flanquée à ses quatre angles par une tourelle. Cette demeure, assez caractéristique des sites type maison forte, appartenait à *Guidonus dou Gué* en 1213 (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 909).

(31) G. DUBY, « Situation de la noblesse en France au début du XIII<sup>e</sup> siècle », dans *La société chevaleresque*, Flammarion, Paris, 1988, p. 117 à 128 et surtout p. 119.

(32) Cette terre fut érigée en paroisse vers 1199 (P. ANGER « Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt », *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. 37, 1907, p. 3, n° LXXIX). Cette paroisse a aujourd'hui disparu. Elle s'étendait entre les communes actuelles de Liffré et de La Bouëxière.

(33) P. ANGER, *ibidem*, p. 372 et 373, n° LXVI et LXVI bis.

(34) B. DE BROUSSILLON, *La maison de Laval (1020-1605), étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré*, Paris, 1895-1900, acte n° 154.

(35) P. LE BAUD, *Les chroniques de Vitré*, 1638, chap. XXXI, p. 28.

(36) P. AUMASSON, « Bain-de-Bretagne. Fortifications médiévales au Coudray. La haute Ville. Fouilles d'août 1977 », *Archéologie en Bretagne*, n° 15, 3<sup>ème</sup> trimestre, p. 22 à 25.

XII<sup>e</sup> siècle qu'apparaît la famille de Bain dans les textes (37). Là encore, il semble que la correspondance entre l'édification de la motte et la première mention de la famille de Bain dans les textes soit vérifiée.

Toutefois, il faut rester très prudent et utiliser cette méthode avec pondération tant que des fouilles archéologiques n'en apportent pas la preuve formelle. Nous ne possédons qu'une faible partie des textes des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles et ceux-ci mentionnent toujours *a posteriori* les événements relatés et donc leurs auteurs. Globalement, cette hypothèse peut apparaître séduisante mais, dans un cas précis, elle peut amener à des conclusions aléatoires.

### III. Un exemple de micro-étude : le site de Dézerseul.

Il y aurait donc, *grosso modo*, concomitance entre l'apparition d'un lignage chevaleresque et l'édification d'une motte. Mais, comme le montrent les exemples cités ci-dessus, ce type d'analyse ne peut s'effectuer que dans le cadre d'une articulation étroite entre les textes et le terrain. Il faut porter son attention sur de petits terroirs parce que la plupart des mottes et des lignées de chevaliers relèvent de la micro-étude. Une telle démarche est susceptible de nuancer ou d'affiner notre propos. C'est ce que nous avons tenté d'effectuer en nous penchant sur le site de Dézerseul.

La bonne conservation du site a en partie justifié notre choix. Il est fossilisé, en forêt, intact ou presque. La documentation qui s'y rattache est par ailleurs assez riche. N'y voyons surtout pas une source inépuisable de textes. Rien de cela ; les sources des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles sont résolument indigentes. Mais il y a ce nom, Guillaume de Dézerseul, qui, simplement mentionné dans un acte daté du 8 décembre 1155, nous révèle déjà beaucoup. Ce texte relate la donation faite à l'abbaye de Savigny par Eudon, régent du duché de Bretagne, d'une terre nommée la Noë Gaudrier (38), sise dans la forêt de Rennes. Pour compléter cette aumône, trois forestiers du duc, à savoir Guy de Betton, Raoul de La Bouëxière et

(37) Sénébrun de Bain est cité dans un texte de cartulaire de Redon en 1127 (Aurélien DE COURSON, *Le cartulaire de Redon*, Paris, 1863, n° 347). Si cet acte est un faux, il n'est pas pour autant dépourvu de vérité historique. En effet, l'existence de ce personnage est accréditée par un texte de 1281 qui mentionne que la coutume de Sénébrun de Bain était à cette époque aux mains du seigneur Geoffroy de Châteaubriant (Arch. dép. Loire-Atlantique, H 113). De toute façon, nous retrouvons vers 1185-1198 un Geoffroy de Bain qui est témoin d'une controverse ayant trait à la chapelle d'Irodoir (Bibliothèque municipale de Rennes, *Cartulaire de Saint-Melaine*, ms 15 820, f° 184).

(38) *Noa Gaudrieti*, aujourd'hui le Gaudrier au nord de la commune de Thorigné-sur-Vilaine, tout près de la lisière de la forêt de Rennes.

Guillaume de Dézerseul, concèdent, avec l'accord de leurs frères et fils, les droits qu'ils possédaient sur cette terre (39).

Les trois personnages cités ci-dessus portent des noms que l'on retrouve dans la toponymie proche de la forêt de Rennes. Le lieu-dit Dézerseul se situe dans la paroisse de Gosné, à 500 mètres de la forêt de Saint-Pierre (40). Il s'y dresse un manoir et, à 800 mètres au sud-ouest dans la forêt, une motte.

Les compagnons forestiers de Guillaume possédaient également des mottes. Celle de Guy de Betton s'élevait dans le bourg du même nom, près de la Grande Métairie du Bourg, à quelques 100 mètres au sud de l'église, sur le bord de l'Ille (41). Pour La Bouëxière, le cas est plus incertain. Un microtoponyme « la motte » situé dans le bourg de La Bouëxière (42), pourrait faire supposer l'existence d'une motte (43); malheureusement aucun vestige archéologique ne peut valider cette hypothèse.

Il importe maintenant de savoir si Guillaume de Dézerseul fut réellement *miles* ou non. Dans le texte de 1155, il est simplement cité, ainsi que ces compagnons, comme forestier du duc de Bretagne... Nous retrouvons Guillaume de Dézerseul témoignant, ainsi que quelques autres personnages, dans un seul autre texte daté de 1161 relatant un don fait par Robert III de Vitré à Marmoutier (44). Si les témoins de cet acte ne sont pas mentionnés en tant que *miles* en 1161, ils le sont tous, hormis Guillaume, dans d'autres actes et notamment vers 1157-1161 (45).

(39) « ... in qua etiam donatione forestarii mei, Guido scilicet de Mosterbeton & Radulphus de Buxeria & Guillelmus de Desercel, concedentibus fratribus & filiis suis, similiter concesserunt eidem ecclesiae quidquid juris in eadem Noa habebant ». Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 623. Une charte pancarte datée de 1162 et établie par Étienne évêque de Rennes, mentionne à nouveau ce don et les trois forestiers qui l'ont effectué. H. GUILLOTIN, « Administration et finances duciales sous le règne de Conan III » *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1991, t. LXVIII, p. 40.

(40) Au Moyen Âge, le massif forestier constitué aujourd'hui par les forêts de Rennes, de Saint-Pierre et de Chevré était désigné sous le nom commun de *foresta Rhedonensi*. En ce qui concerne la forêt de Saint-Pierre, appelée également de Sévailles ou de Liffré, on lui préférera le premier nom, moins usité il est vrai de nos jours, mais correspondant au nom de la très antique chapelle dédiée à saint Pierre.

(41) GUILLOTIN DE CORSON, *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, J. Plihon et L. Hervé, Rennes, 1897-1899, t. I, p. 48.

(42) Dom MORICE, *ibidem*, t. I, col. 816.

(43) Cadastre de 1826, parcelles n° 721, 723 et 727.

(44) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1801, n° 2.

(45) Thébaud de Champeaux, Chalopin de La Ville Cuite, Thébaud de Taillie et Jean de Landavran, mentionnés dans l'acte où figure Guillaume de Dézerseul en 1161, sont qualifiés de *milités* vers 1157-1161; Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 631.

Voyons si nous arrivons à glaner plus de renseignements en ce qui concerne les deux collègues forestiers de Guillaume. Seul un autre acte, daté de 1162, mentionne Guy de Betton. Ce dernier s'intitule toujours uniquement forestier en confirmant à Savigny un don du duc Conan IV concernant la forêt de Rennes et plus particulièrement Champfleury, Beauchêne et la Noë-Jean (46). Ces forestiers, possesseurs d'un domaine où est implantée une motte, léguant leurs biens, témoignant dans les actes comme des chevaliers, ont un statut social fort proche de l'aristocratie chevaleresque. Mais possèdent-ils vraiment le statut de chevalier ?

Pour résoudre cette question, il faut maintenant examiner leur charge de forestier. Cette fonction administrative a été instituée à l'époque carolingienne (47). Vers l'an mil, ces titulaires de charges publiques semblent avoir pris une indépendance vis-à-vis du pouvoir central. En Vendômois, certains d'entre eux ont contribué à la construction des châteaux (48). Comme le souligne H. Guillotel, les ducs de Bretagne et particulièrement Conan III, ont été obligés de nommer des hommes de plus basse extraction qui, leur devant beaucoup, leur étaient plus fidèles (49). Ils ont, en fonction de leur charge, sans doute été chassés par le duc Conan III sur des terres qui ont constitué la base du domaine sur lequel ils ont édifié leur motte. Ces forestiers, sous la tutelle du sénéchal de Rennes (50), devaient sans doute se partager l'administration de la *foresta* de Rennes en trois parties distinctes : l'actuelle forêt de Rennes pour Guy de Betton, la forêt de Saint-Pierre pour Guillaume de Dézerseul et celle de Chevré pour Raoul de La Bouëxière. Cette supposée division semble correspondre aux trois massifs forestiers rennais ainsi qu'à l'emplacement territorial respectif de ces trois personnages.

Proche du duc, ces forestiers ont profité de la terrible crise de succession provoquée par le décès de Conan III en 1148 pour s'affranchir de ce dernier (51). Cependant les marques de leur émancipation se décèlent dès 1136, date à laquelle Conan III, ne pouvant pas semble-t-il mettre un frein aux vexations qu'infligeaient ses forestiers au prieuré de

(46) H. GUILLOTEL, *op. cit.*, acte II, p. 40-41.

(47) Cf. Ch. PETIT-DUTAILLIS, « De la signification du mot « forêt » à l'époque franque. Examen critique d'une théorie allemande sur la transition de la propriété collective à la propriété privée », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1915, t. LXXVI, p. 97 à 152.

(48) D. BARTHÉLÉMY, « Dominations châtelaines de l'an Mil. Le modèle vendômois pour la Francia / Nord de la Loire », dans *La France de l'an mil*, sous la dir. de Robert Delort, Seuil, Paris, 1990, p. 105.

(49) H. GUILLOTEL, *op. cit.*, p. 31.

(50) *Idem*, p. 35.

(51) Cette crise entraîna la Bretagne dans une lutte de succession dont Henri II Plantagenêt allait sortir vainqueur en 1166. *Idem*, p. 36-37.

Livré, fut obligé de donner un canton de bois et de terre au dit prieuré (52). Sous la régence du duché de Bretagne par Eudon, ces forestiers sont désignés individuellement, contrairement au texte de 1136, et possèdent des droits sur des terres duciales (53). En 1162, à quatre ans de l'annexion totale de la Bretagne au profit d'Henri II Plantagenêt, Guy, forestier, s'arroge le droit de confirmer, à la demande de Savigny, un don effectué par le duc Conan IV la même année (54) !

Ces forestiers, dont fait partie Guillaume de Dézerseul, ont rapidement pris de l'importance à la faveur de cette période trouble. Leur statut social deviendra presque l'équivalent de celui des *milites*. Ce n'est qu'à la génération suivante qu'ils seront intégrés à part entière dans l'ordre chevaleresque. En effet, si nous ne possédons pas de renseignements sur la descendance de Guillaume, celles de ses collègues forestiers sont mieux connues. La lignée des Bouëxière donnera des *milites* au début du XIII<sup>e</sup> siècle (55). Si nous perdons Guy de Betton de vue, nous savons que sa terre échoua, dans des conditions inconnues, à Tisson de Saint-Gilles qui en était le seigneur (*dominus*) en 1214 (56).

Grâce à l'étude des actes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, nous avons pu entrevoir le statut social de Guillaume de Dézerseul et son évolution. Ses indications seront utiles, comme nous allons le voir, pour interpréter le relevé topographique et le sondage effectués autour de la motte de Dézerseul.

Le site de Dézerseul constitue un ensemble complexe de différentes structures s'étendant sur 300 mètres de longueur environ. Un relevé topographique et un sondage se sont donc avérés indispensables pour avoir une meilleure vision et compréhension du site. Il se compose de quatre éléments distincts dont une motte, une première basse-cour subrectangulaire et une enceinte circulaire.

La motte (57) est constituée par un tertre de terre factice circulaire de 28 mètres de diamètre et d'une hauteur allant de 3,5 à 5 mètres par

(52) Ce territoire doit correspondre au secteur de la forêt Saint-Pierre appelé la Brézille et qui s'étend à l'est de la route La Bouëxière-Saint-Aubin-du-Cormier. H. GUILLOT, *Actes des ducs de Bretagne 944-1148*, Thèse de Droit, Université de Paris, acte n° 145.

(53) Cf. note 37.

(54) H. GUILLOT, « Administration et finances duciales sous le règne de Conan III, *op. cit.*, acte II, p. 40-41 et p. 37.

(55) A. TEULET, *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, 1866, n° 1061 et Dom MORICE, *op. cit.*, t. I., col. 816.

(56) P. ANGER, *op. cit.*, t. 37, 1907, p. 7, acte n° LXXXIV.

(57) Cf. planches I et II.

rapport au fond du fossé qui l'entoure. Elle est donc de taille moyenne et de forme courante lorsqu'on la compare aux autres mottes du département de l'Ille-et-Vilaine (58). Par contre, son sommet forme un léger dôme de 17 à 18 mètres de diamètre ce qui constitue une caractéristique assez rare pour ce genre de sites qui présente généralement une plateforme sommitale plane (59). Dans ce cas précis, nous pouvons nous demander si cet arrondi n'est pas la conséquence de fouilles clandestines qui ont bouleversé la motte (60). La butte est entourée d'un fossé de 5 à 6 mètres de largeur en moyenne qui communique au nord-est avec le ruisseau de l'Illet par une sorte de petit bras de 10 mètres de longueur. Toutefois, il semble que cette caractéristique résulte davantage du creusement des fossés servant de protection à la basse-cour 2, plus qu'à une volonté d'amener l'eau dans le fossé de la motte, ce dernier ne recueillant que faiblement l'eau du ruisseau et uniquement pendant la saison des pluies.

Un petit bourrelet de terre de 2 mètres de largeur et de 0,5 mètre de hauteur entoure l'ensemble motte-fossé. Il s'écarte de celui-ci à l'ouest pour donner place à la basse-cour 1 (61). A ce niveau, le talus augmente de taille pour atteindre 5 mètres de largeur environ et 2 mètres de hauteur au maximum. Il est renforcé, à l'extérieur, par un fossé de 4 mètres de largeur et 1,5 mètre de profondeur. Ce baile possède une forme de demi-croissant d'une longueur de 20 mètres et d'une largeur maximale de 10 mètres. De petites dimensions, il a une configuration peu commune si on le compare avec les autres sites de la région. En effet, un des plans traditionnels des basses-cours est constitué par la forme de croissant et non de demi-croissant. Cependant, nous pouvons nous demander si l'autre moitié supposée manquante de cette basse-cour n'aurait pas été détruite lors de la construction du second baile qui semble être plus récent. Deux entrées permettaient sans doute l'accès à cette basse-cour 1. La première, remarquable grâce à l'absence du talus-fossé, fut aménagée dans la pointe nord-ouest du baile. Elle mesure 3 mètres de largeur. Une seconde entrée a peut-être existé vers le milieu de la basse-cour. On y remarque en effet une légère dépression sur son talus tandis que le fossé est plus faiblement creusé qu'ailleurs.

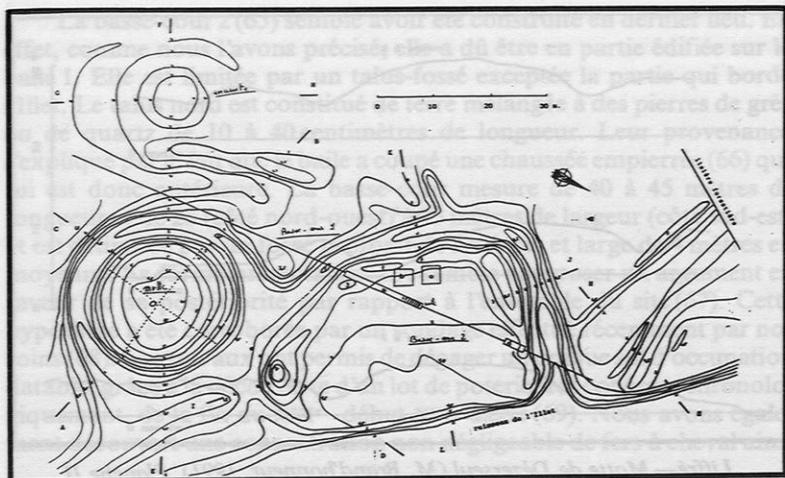
Cette seconde entrée aurait pu servir de communication avec une

(58) M. BRAND'HONNEUR, *Les mottes en Ille-et-Vilaine*, op. cit., p. 11.

(59) La motte de Tell en Saint-Herblon présente la même caractéristique.

(60) Elles ont été sans doute effectuées dans l'entre-deux-guerres. Les fouilleurs ont établi, à la manière d'une investigation sur un tumulus, deux tranchées se coupant perpendiculairement au centre de la motte pour dégager la prétendue sépulture.

(61) Cf. planches I, II coupe A-B et E-F.

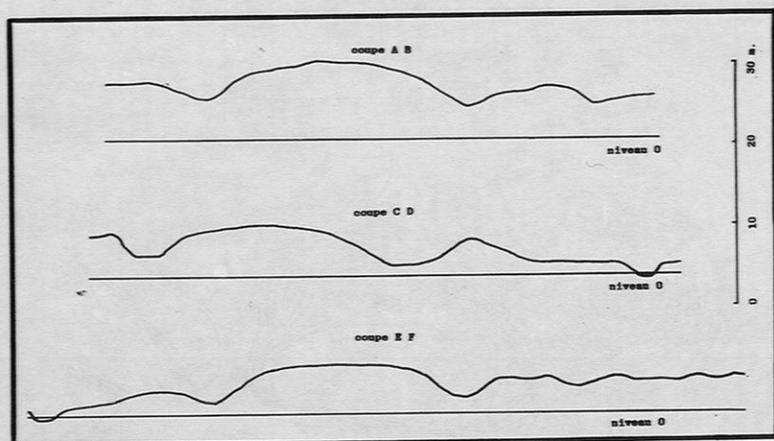


Liffré—Motte de Dézerseul (M. Brand'honneur, 1991). Planche I

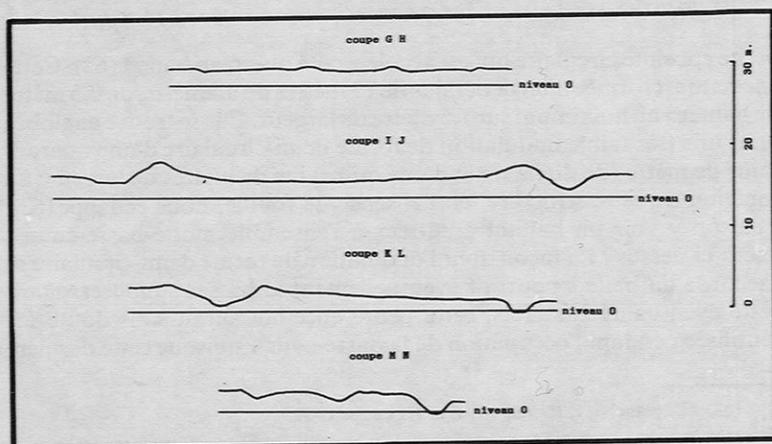
petite enceinte circulaire qui est accolée, côté ouest, au baile 1 (62). Cette enceinte est formée d'un petit talus de 12 mètres de diamètre, de 0,5 mètre de hauteur au maximum sur 1,5 mètre de largeur. Elle se trouve englobée dans une très faible ondulation de forme demi-circulaire d'une quarantaine de mètres de diamètre et d'une quinzaine de mètres de largeur. La fonction de cette structure, en l'absence de fouille, nous échappe (63). Peut-on y voir un habitat antérieur à l'ensemble motte-basse-cour 1 décrit ci-dessus ? La façon dont l'ondulation de forme demi-circulaire se raccorde au baile 1 pourrait éventuellement le laisser supposer. Dans cette éventualité toutefois, cette petite enceinte aurait sans doute été réutilisée pendant l'occupation de la basse-cour 1 puisque cette dernière

(62) Cf. planches I, II coupe E-F et III coupe G-H.

(63) En Ille-et-Vilaine, nous ne connaissons qu'une enceinte à peu près similaire à celle de Dézerseul : c'est celle qui se situe près de la motte du Guesneau. Elle est séparée uniquement de la motte par la petite rivière de la Flume et possède un diamètre de 12 à 14 mètres. Par contre, si elle est délimitée par un talus quasi-insignifiant, elle est entourée d'une douve assez large. Mais ici encore, sa fonction est énigmatique. M. BRAND'HONNEUR, *op. cit.*, p. 67 d'après une prospection d'A. Provost. La présence d'une enceinte proche d'une motte ne forme pas des cas isolés. Toutefois, elles sont généralement de nature différente. En effet, ces enceintes possèdent des dimensions plus vastes (30 mètres de diamètre environ), sont délimitées par des talus-fossés plus robustes et se situent à une centaine de mètres de la butte. Cf. M. BRAND'HONNEUR, *op. cit.*, p. 12-13, p. 39-40 (Le Bois du Pinel en Argentré-du-Plessis), p. 75-76 (Beaumont en Mordelles), p. 91-92 (l'Étang des Mottes au Theil-de-Bretagne), p. 96-97 et A. PROVOST et B. LEPERTRE, « La prospection archéologique dans l'arrondissement de Rennes de 1984 à 1986 », *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1987, t. LXXXIX, p. 48-50 (Montbourcher en Vignoc).



Liffré—Motte de Dézerseul (M. Brand'honneur, 1991). Planche II



Liffré—Motte de Dézerseul (M. Brand'honneur, 1991). Planche III

semble communiquer avec elle. Une autre hypothèse, plus probable, nous amène à voir dans cette structure une annexe contemporaine de l'ensemble de motte-baile 1. Elle aurait pu servir dans ce cas d'enclos à bétail et pourquoi pas, plus spécifiquement, d'enclos pour les chevaux, cette indispensable monture du chevalier du Moyen Âge (64).

(64) D'autres fouilles de motte ont mis à jour des structures de conception similaire. C'est notamment le cas pour la motte de l'Olivet dont une fouille a mis en évidence un enclos à chevaux, d'un type cependant plus vaste, au pied de la motte. Cf. J. DECAENS, « La

La basse-cour 2 (65) semble avoir été construite en dernier lieu. En effet, comme nous l'avons précisé, elle a dû être en partie édiflée sur le baile 1. Elle est limitée par un talus-fossé exceptée la partie qui borde l'Illet. Le talus nord est constitué de terre mélangée à des pierres de grès ou de quartz de 10 à 40 centimètres de longueur. Leur provenance s'explique par le fait que le baile a coupé une chaussée empierrée (66) qui lui est donc antérieure. La basse-cour mesure de 40 à 45 mètres de longueur et de 28 (côté nord-ouest) à 13 mètres de largeur (côté sud-est) et est délimitée par un fossé profond de 2 mètres et large de 4 mètres en moyenne. Sa forme subrectangulaire semble composer un argument en faveur de sa postériorité par rapport à l'ensemble du site (67). Cette hypothèse a été corroborée par un sondage effectué récemment par nos soins (68). Ces travaux ont permis de dégager un unique sol d'occupation datable, grâce à la découverte d'un lot de poterie très cohérent chronologiquement, de la fin du XIII<sup>e</sup> - début XIV<sup>e</sup> siècle (69). Nous avons également découvert une concentration non négligeable de fers à cheval ainsi

---

motte d'Olivet à Grimbosq (Calvados). Résidence seigneuriale du XI<sup>e</sup> siècle», *Archéologie médiévale*, 1981, t. XI, p. 167.

(65) Cf. planches I, II coupes C-D, III coupe I-J et K-L.

(66) Cf. planches I et III coupes M-N. Cet ancien chemin est formé par un dôme de 10 mètres de largeur et de 40 mètres de longueur. Il est délimité de chaque côté par un petit fossé-talus, il est orienté est-ouest et est conservé uniquement dans la forêt. Cette voie se dirigeait au début du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au manoir de Dézerseul et conduisait, de l'autre côté, à la ferme du Domaine. Nous en perdons la trace au-delà.

(67) Les formes de basses-cours rectangulaires peuvent être considérées, en général, comme les plus récentes. C'est le cas de la motte du Bois du Pinel en Argentré-du-Plessis qui possède quatre basses-cours. Les deux bailes de forme arrondie et qui sont accolés à la motte, sont plus anciens que ceux de forme rectangulaire. M. BRAND' HONNEUR, *ibidem*, p. 12-13, p. 39-40; cf. également note n° 28.

(68) Cf. *Rapport de sondage de la motte de Dézerseul*, dactyl., Rennes, 39 p. Un exemplaire a été déposé à la Direction des Affaires Culturelles de Bretagne.

(69) Nous avons découvert notamment deux fragments à pâte beige claire de poterie dite à œil de perdrix qui est similaire au type 1 B découvert dans les fouilles du premier atelier de la Hardelière datées de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle-début XIV<sup>e</sup> siècle (BUCUR L., DUFOURNIER D., GOULPEAU L. et alii, « La céramique à « œil de perdrix » et la production de la Hardelière à Laval (Mayenne) », *Archéologie médiévale*, t. XIV, 1984, p. 169-215); un lot de poterie glaçurée vert et au col triangulaire très court en liaison directe avec la panse et un autre lot de poterie à pâte beige très claire et au col carré ou en bandeau dont les caractères sont voisins au lot 2 de l'enceinte de Sébécourt daté de la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIV<sup>e</sup> siècle (LEENHART (Marie), « L'enceinte fortifiée de Sébécourt (Eure) », *Château-Gaillard*, t. VII, 1975, *Colloque de Blois, 2-7 sept. 1974*, p. 63); deux fragments de poterie décorés à l'aide de dessins moletés de forme rectangulaire et au col droit souligné seulement par deux bandeaux extérieurs peu marqués dont le type est semblable à ceux découverts lors des fouilles du château de Laval et datés de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle (NAVEAU J. « Données nouvelles sur le château de Laval: les fouilles de 1980 », *Revue de la Société archéologique de Mayenne*, t. IV, p. 110, lot 10), etc...

qu'un fond de vase en verre et une petite plaque de cuivre plaquée or et finement ciselée par un dessin doublé en dents de scie. Tout ce matériel est particulièrement caractéristique d'un habitat chevaleresque.

Résumons-nous et tentons de lier nos observations archéologiques à l'étude des textes. Du temps des forestiers ducaux mentionnés collectivement, c'est-à-dire pendant la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, le site de Dézerseul n'existait sans doute pas ou — ce qui est moins certain — se résumait à une simple demeure dont la petite enceinte circulaire en formerait le souvenir ténu. Vers la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, Guillaume qui s'est fortement émancipé par rapport au pouvoir ducal prend le surnom de Dézerseul ce qui le relie fortement à un terroir sur lequel il aurait érigé une motte et la basse-cour 1, reflet de son ascension sociale. Cependant, ce n'est que sa présumée descendance qui acquerra le titre de chevalier, comme l'a fait la descendance de ses collègues, Guy de Betton et Raoul de La Bouëxière, leur descendance et leur habitat respectifs ont s'arrogé de plus en plus le droit de se qualifier de seigneur ; parallèlement, il y aurait abandon sans doute partiel du premier ensemble motte-basse-cour 1 et concentration de la vie résidentielle vers le baile 2 dont la conception relève plus d'une maison forte que d'une simple basse-cour de motte. A partir de ce moment, les textes sont muets et l'approche archéologique permet de prendre le relais. Un sondage, corroborant notre raisonnement, a effectivement permis de dater cette seconde basse-cour de la fin du XIII<sup>e</sup> - début XIV<sup>e</sup> siècle. Nous avons toujours affaire à un habitat aristocratique qui se déplacera 800 mètres plus loin vers la fin du XIV<sup>e</sup> ou au XV<sup>e</sup> siècle à l'emplacement de l'actuel manoir de Dézerseul. Ce transfert constitue une véritable aubaine pour l'archéologie car il a permis de préserver le site initial.

Comme nous l'avons vu, les collègues de Guillaume, Guy de Betton et Raoul de La Bouëxière, leur descendance et leur habitat respectifs ont suivi à peu près le même destin. Si le site de La Bouëxière n'a pas livré de vestiges archéologiques probants (à cause de destruction ?), pour celui de Betton nous sommes mieux renseignés. Sa motte fut abandonnée à une époque que l'on peut situer, par analogie avec le site de Dézerseul, vers les XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. En effet, en 1398, la demeure des sires de Betton se constituait d'un « manoir » dont il ne restait plus en 1618 qu'un vieux « *logis desmoly... fors une tour au bas vers Orient* » et cerné de douves (70). Il s'agit bien de la maison forte qui a remplacé la motte.

Pour conclure, nous aimerions attirer l'attention du lecteur sur quelques points de méthodologie. Pour mieux cerner l'évolution de

(70) GUILLLOTIN DE CORSON, *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, J. Plihon et L. Hervé, Rennes, 1897-1899, t. I, p. 48.

l'habitat de la petite aristocratie chevaleresque, nous avons opté pour une micro-étude, celle du site de Dézerseul, parce que ce type de demeure relève de petits terroirs. Pour enrichir nos données, il nous a paru judicieux de lier l'étude des textes à celle du terrain. Le contexte social, que met en évidence les textes, nous semble en corrélation assez étroite avec l'univers concret, matériel des hommes de l'époque du Moyen Âge. En effet, l'évolution du statut des hommes ne peut être sans répercussion sur leur demeure surtout si elle est liée à des bouleversements sociaux-économiques importants. De plus, la documentation des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles est si rare, si stéréotypée, les vestiges archéologiques si fragiles et ténus que nous sommes obligés, pour réunir une matière plus consistante, de suivre l'évolution de plusieurs phénomènes historiques — en l'occurrence trois forestiers et leur habitat — que l'on suppose les plus semblables possibles. L'étude du site de Dézerseul montrerait, dans le cadre de ces approches, que seule la désignation d'une personne à l'aide d'un surnom constitué d'un toponyme suffirait à celle-ci pour édifier une motte. Une telle construction et assise territoriale serviraient, par la suite, de véritable promotion sociale permettant l'acquisition du titre de chevalier. Mais, n'allons pas trop loin, car pour confirmer ces hypothèses il faudra multiplier les exemples. Enfin, il faut également fouiller. Ce type de travaux peut remettre en cause les hypothèses émises ou les nuancer, voire ouvrir de nouvelles perspectives. Par contre, si la fouille peut toujours mettre en évidence quelques cas atypiques, dérangeants, nous pouvons d'ores et déjà avancer quelques conclusions plus assurées. Ainsi, nous pouvons dire que la motte, dans le comté de Rennes, forme l'habitat caractéristique du chevalier sans pour autant en constituer l'exclusivité. Résultats antagonistes avec certaines régions, tendance plus affirmée que dans d'autres, ce lien entre motte et chevalier n'est peut-être pas aussi original que cela...

Michel BRAND 'HONNEUR

Étudiant doctorant à l'université de Rennes II

## RÉSUMÉ

La motte constitue l'habitat caractéristique de la petite chevalerie des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles dans le comté de Rennes. Ces résultats, parfois antagonistes à certaines études effectuées dans d'autres régions, s'appuient sur une méthodologie qui combine à la fois l'approche historique et archéologique. Pour aborder ce type de recherche, il nous a paru particulièrement pertinent de travailler à partir de micro-études, notamment en prenant pour exemple le site de Dézerseul.